



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK, Mme Martine KRAUSS, Adjoint au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK (**arrivé au point n°3**), Mme Martine HOFFBECK, Mme Christine KRAUSHAR, Mme Claudine MATTERN, M. Philippe POULAIN, M. André ZIMMER.

Absents excusés :

- Mme Corinne RINCKENBERGER, ayant donné procuration à M. Francis VOEGEL, Adjoint,
- Mme Christine SCHREIBER, ayant donné procuration à Mme Pascale AMANN,
- Mme Nadine HASSENFRTZ, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH, Maire,
- M. Arsène HALTER, ayant donné procuration à M. Serge HOFFBECK, Adjoint.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 30.11.2016

La séance débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2016.
2. Calendrier 2017 des séances du Conseil Municipal.
3. Révision des tarifs de l'exercice 2016 à effet du 1^{er} janvier 2017.
4. Attribution de la mission maîtrise d'œuvre pour la restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire.
5. Budget Commune : Décision budgétaire modificative.
6. Patrimoine bâti : demande de subvention relative à l'entretien des bâtiments.
7. Patrimoine bâti : demande de subvention relative à l'entretien des bâtiments.
8. ONF : Programme des travaux d'exploitation : Etat prévisionnel des coupes 2017.
9. Budget Eau : Décisions budgétaires modificatives.
10. Budget Assainissement : Décision budgétaire modificative.

11. Versement d'une subvention à la commune de SEEBACH dans le cadre du jumelage 2015 des deux communes.
12. Divers – Informations.

N° 7928 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 10 novembre 2016 et émerge le registre en conséquence.

Le Maire sollicite les Conseillers Municipaux pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Budget Eau : Décisions budgétaires modificatives.
- Budget Assainissement : Décision budgétaire modificative.
- Versement d'une subvention à la commune de SEEBACH dans le cadre du jumelage 2015 des deux communes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter ces points à l'ordre du jour en position 9, 10 et 11, ce qui repousse le point divers - informations en position 12.

N° 7929 - CALENDRIER 2017 DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir pour l'année 2017 le calendrier des séances du Conseil Municipal ci-après, l'objectif étant de permettre aux élus d'organiser leur emploi du temps en fonction de ces dates pour participer de façon suivie à toutes les réunions et assumer ainsi leurs responsabilités à l'égard des électeurs.

Enfin, si besoin était, le Maire précise que le Conseil Municipal pourrait se réunir en dehors de ces dates en cas d'urgence ou de nécessité.

Réunions du Conseil Municipal pour l'année 2017.

(Toutes ces réunions, sauf contrordre spécifié sur les invitations, ont lieu le **jeudi à 19h30** à la Mairie).

- ⇒ Jeudi 2 février 2017,
- ⇒ Jeudi 16 mars 2017 : (BP – CA) **probablement à 19h00** - confirmation sur l'invitation correspondante,
- ⇒ Jeudi 11 mai 2017,
- ⇒ Jeudi 15 juin 2017,
- ⇒ Jeudi 27 juillet 2017,
- ⇒ Jeudi 21 septembre 2017,
- ⇒ Jeudi 26 octobre 2017,
- ⇒ Jeudi 7 décembre 2017.

Le Maire précise qu'en cas d'absence, il appartiendra au conseiller municipal empêché de s'adresser à l'un de ses collègues en vue de prévoir une procuration et de solliciter le document, à retourner complété en mairie.

Il est rappelé ici qu'une seule procuration est admise par élu bénéficiaire d'une procuration au cours d'une même séance.

Les conseillers municipaux en prennent bonne note.

N° 7930 - REVISION DES TARIFS DE L'EXERCICE 2016 A EFFET DU 1^{ER} JANVIER 2017.

Le Maire cède la parole à son Adjoint, Serge HOFFBECK, qui présente et commente les différentes propositions de tarifs.

Les nouvelles propositions tarifaires sont présentées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir, d'augmenter ou d'ajuster les différents tarifs communaux 2016 qui sont portés aux montants suivants à effet du 01 janvier 2017.

		2016	2017
	% d'augmentati on environ	EUROS	EUROS
<u>TAXES DE RACCORDEMENT :</u>			
Participation pour le raccordement de chaque habitation au réseau d'eau potable :	Maintenu	1 955,64	1 955,64
Participation à l'assainissement collectif :			
- Participation de raccordement à l'assainissement collectif de chaque immeuble,	Maintenu	3 950,21	3 950,21
- Collectif à partir du 2 ^{ème} logement,	Maintenu	1 568,79	1 568,79
- Collectif à partir du 3 ^{ème} logement (et suivants) par logement,	Maintenu	522,94	522,94
<u>CIMETIERE :</u>			
Concession trentenaire de cimetière :			
⇒ Tombe simple,	+ 2%	174,86	178,36
⇒ Tombe double,	+ 2%	349,70	356,69
⇒ Caveau simple,	+ 2%	672,38	685,83
⇒ Caveau double,	+ 2%	1 325,23	1 351,73
⇒ Urne dans caveau,	+ 2%	94,79	96,69
⇒ Transformation d'une tombe simple en caveau simple,	+ 2%	497,52	507,47
⇒ Transformation d'une tombe double en caveau double.	+ 2%	975,53	995,04
Concession perpétuelle de cimetière :			
⇒ Transformation d'une tombe simple en caveau simple,	+ 2%	497,52	507,47
⇒ Transformation d'une tombe double en caveau double.	+ 2%	975,53	995,04
Columbarium cimetière d'OTTROTT-le-Haut (concession + droit d'accès) :			
Concession trentenaire	Maintenu	88,59	88,59
⇒ Droit d'accès : alvéoles de 2 urnes,	Maintenu	330,14	330,14
⇒ Droit d'accès : alvéoles de 4 urnes,	Maintenu	495,20	495,20
⇒ Droit d'accès : alvéoles de 6 urnes,	Maintenu	660,27	660,27
<u>DROITS DE PLACE ET VACATION :</u>			
Droit de place :	Ajusté	30,33	40,00
Droit de place des réguliers (denrées alimentaires).	Maintenu	8,00	8,00
Droit de licence de 4^e catégorie :	Maintenu	76,00	76,00
Vacation des commissaires des impôts :	Maintenu	7,93	7,93

<u>TRAVAUX EN REGIE (Taux horaire) :</u>			
Travaux en Régie :			
⇒ Ouvrier,	+ 2%	37,74	38,50
⇒ Camion, Unimog,	+ 2%	59,32	60,51
⇒ Marteau piqueur, rouleau vibrant,	+ 2%	17,28	17,63
⇒ Tondeuse tarif horaire,	+ 2%	16,96	17,30
<u>LOYERS BATIMENTS COMMUNAUX :</u>			
Les loyers mensuels des bâtiments communaux (hors charges locatives) (selon l'Indice de référence des loyers) :			
▪ Logement 5 rue des Romains,	Maintenu	320,62	320,62
▪ Logement 101 rue Principale rez-de-chaussée,	Maintenu	338,96	338,96
▪ Logement 101 rue Principale 1 ^{er} étage,	Maintenu	338,96	338,96
▪ Logement 101 rue Principale dernier étage,	Maintenu	299,01	299,01
▪ Location d'un jardin route de Saint-Nabor,	Maintenu	5,80	5,80
<u>SUBVENTIONS RAVALEMENT DE FACADES :</u>			
Taux des subventions pour restauration de façades (DCM n° 7508 du 26.07.2012)			
Travaux d'entretien des bâtiments :			
⇒ Crépi le m ² (subventionnable une seule fois),	Maintenu	3,10	3,10
⇒ Peinture le m ² (subventionnable tous les 20 ans),	Maintenu	2,30	2,30
⇒ Toiture le m ² (subventionnable une seule fois),	Maintenu	3,10	3,10
⇒ Ouvrants (fenêtre + volet) l'unité (subventionnable une seule fois) :	Maintenu	77,00	77,00
- soit fenêtre l'unité,	Maintenu	38,50	38,50
- soit la paire de volets,	Maintenu	38,50	38,50
- porte extérieure l'unité,	Maintenu	77,00	77,00
⇒ Pierres de taille 15 % du coût ,			
→ Plafond de subvention des travaux d'entretien 1 525 €/bâtiment	Maintenu		
⇒ Travaux de restauration des bâtiments,			
→ Plafond de subvention des immeubles remarquables en mauvais état : 7 650 €/ensemble architectural (DCM n° 6314 du 18.11.1999).	Maintenu		
<u>REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR 2017 :</u>			
<u>Eau :</u>			
⇒ Prix du m ³ /semestre :			
- de 1 à 1 500 m ³	Maintenu	1,336	1,336
- de 1 501 à 2 500 m ³	Maintenu	1,295	1,295
- à partir de 2 501 m ³	Maintenu	1,265	1,265
⇒ Redevance anti-pollution : (taux fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	Maintenu	0,35	0,35
⇒ Location semestrielle des compteurs :			
- 5 m ³ ,	Maintenu	3,27	3,27
- 7 m ³ ,	Maintenu	6,10	6,10
- 10 m ³ et 12 m ³ ,	Maintenu	7,31	7,31
- 20 m ³ ,	Maintenu	9,47	9,47
- 30 m ³ ,	Maintenu	42,88	42,88
- 50 m ³ ,	Maintenu	97,29	97,29
⇒ Remplacement des compteurs d'eau suite à sinistre (€ TTC) :			
- Compteur diamètre 20 :	Maintenu	97,71	97,71
- Compteur diamètre 25 :	Maintenu	214,74	214,74
- Compteur diamètre 32 :	Maintenu	220,42	220,42
- Compteur diamètre 40 :	Maintenu	334,04	334,04
- Cyble :	Maintenu	49,29	49,29

<u>Assainissement communal :</u>			
⇒ m ³ ,	+ 1,5 %	0,301	0,306
⇒ à partir de 2 501 m ³ ,	+ 1,5 %	0,229	0,232
⇒ part fixe semestrielle	+ 1,5 %	15,13	15,36
⇒ Redevance pour modernisation des réseaux : (<i>taux fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</i>)	Maintenu	0,233	0,233
<u>TARIFS LOCATION SALLE DES FETES :</u>			
<u>Aux Associations locales :</u>			
⇒ Foyer, buffet et vaisselle,	Maintenu	115,00	115,00
⇒ Local entier,	Maintenu	195,00	195,00
N.B. Un tiers du produit de la location revient au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)			
<u>Aux familles locales :</u>			
⇒ Foyer, buffet et vaisselle,	Maintenu	175,00	175,00
⇒ Local entier,	Maintenu	340,00	340,00
N.B. Un tiers du produit de la location revient au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)			
<u>Aux sociétés et familles extérieures, ainsi qu'aux restaurateurs de la place :</u>			
⇒ Foyer, buffet et vaisselle,	Maintenu	265,00	265,00
⇒ Local entier,	Maintenu	550,00	550,00
⇒ Tarif local pour l'association Jazz Dance : 9,20 €/l'heure ,	Ajusté	9,20	10,00
N.B. Un tiers du produit de la location revient au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)			
Casse vaisselle – Salle des Fêtes :		<i>Forfait</i>	<i>Forfait</i>
⇒ Petite tasse porcelaine ENGEL,		2,95	2,95
⇒ Soucoupe porcelaine ENGEL,		2,45	2,45
⇒ Grande tasse porcelaine ENGEL,		3,95	3,95
⇒ Soucoupe porcelaine ENGEL,		3,45	3,45
⇒ Tasse ARCOPAL décorée,		2,45	2,45
⇒ Soucoupe ARCOPAL décorée,		1,80	1,80
⇒ Assiette ARCOPAL dessert,		2,45	2,45
⇒ Assiette plate blanche ADELIE,		1,80	1,80
⇒ Assiette creuse blanche ADELIE,		1,80	1,80
⇒ Assiette dessert blanche ADELIE,		1,80	1,80
⇒ Petit ravier ou sucrier,		1,80	1,80
⇒ Cendrier ou bougeoir,		2,95	2,95
⇒ Flûte champagne,		2,95	2,95
⇒ Verre à vin blanc pied vert,		2,95	2,95
⇒ Verre à vin rouge,		2,45	2,45
⇒ Verre ordinaire,		1,80	1,80
⇒ Verre à schnaps (ordinaire),		1,80	1,80
⇒ Petite cuillère,		1,30	1,30
⇒ Couteau FLAMBEAU,		2,45	2,45
⇒ Grande cuillère FLAMBEAU,		1,80	1,80
⇒ Fourchette FLAMBEAU,		1,80	1,80
⇒ Verre à sorbet,		2,95	2,95
⇒ Assiette plate 26 cm ATHENA,		2,75	2,75
⇒ Assiette plate 20cm ATHENA,		2,10	2,10
⇒ Verre à pied CL ELEGANCE,		1,20	1,20
⇒ Flûte CL ELEGANCE.		1,25	1,25

<u>FOURRIERE :</u>			
Fourrière : taxes capture animaux errants :			
⇒ Taxe capture et restitution,	Maintenu	63,74	63,74
⇒ Taxe journalière pour frais nourriture et garde.	Maintenu	11,49	11,49
 <u>DOUCHES OMNISPORTS :</u>			
Tarif des douches Omnisports (forfait annuel appelé semestriellement)	Maintenu	523,88	523,88
A.S.O.....			
Tarif local pour utilisation (cours, animation...) : 9,20 €/l'heure	Ajusté	9,20	10,00
N.B. Un tiers du produit de la location revient au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)			
 <u>POUBELLES :</u>			
Tarif des poubelles :			
⇒ Poubelle 120 litres,	Maintenu	34,72	34,72
⇒ Poubelle 240 litres,	Maintenu	39,45	39,45
⇒ Poubelle 770 litres,	Maintenu	249,51	249,51
Tarif des poubelles bleues (papier) :			
⇒ 120 litres,	Maintenu	25,00	25,00
⇒ 240 litres.	Maintenu	30,00	30,00
 <u>BIBLIOTHEQUE LECTURE PUBLIQUE : (Cotisation annuelle)</u>			
⇒ Abonnement imprimés (3 livres et 2 revues) :			
- 0 – 18 ans,	Maintenu	Gratuit	Gratuit
- 18 – 25 ans,	Maintenu	4	4
- + 25 ans,	Maintenu	8	8
- + 25 ans demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimums sociaux, invalidité.	Maintenu	4	4
⇒ Abonnement association d'OTTROTT (10 imprimés),	Maintenu	Gratuit	Gratuit
⇒ Abonnement association extérieure (10 imprimés),	Maintenu	8	8
⇒ Abonnement RPI d'OTTROTT/SAINT-NABOR (1 imprimé par élève),	Maintenu	Gratuit	Gratuit
⇒ Abonnement vacancier (3 imprimés pour une durée de 14 jours) avec une caution de 20 €.	Maintenu	4	4
⇒ Pénalités de retard (prix par semaine et par document),	Maintenu	0,50	0,50
⇒ Pénalités dégâts ou perte (remplacement à neuf ou pénalités) :			
- Livre adulte,	Maintenu	15	15
- Livre jeunesse et BD,	Maintenu	10	10
- Document de + de 5 ans,	Maintenu	- 50 %	- 50 %
⇒ Carte perdue.	Maintenu	2	2

N° 7931 - ATTRIBUTION DE LA MISSION MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération N° 7868 prise en séance du 12 mai 2016 par laquelle le Conseil Municipal lui permettait de lancer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre et de signer tout document relatif à ce projet.

Un appel à la concurrence, via une procédure MAPA (Marché à Procédure Adaptée), a ainsi été lancé et treize candidatures ont été réceptionnées en Mairie et ont été étudiées par la Commission communale d'ouverture des plis le 3 novembre dernier.

Le Cabinet d'architectes HEMMERLE-BERGMANN a été retenu et désigné adjudicataire du marché de maîtrise d'œuvre relatif à « la restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire » pour un montant de 83 300 €/HT.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du résultat de l'ouverture des plis concernant la mission de maîtrise d'œuvre,
- **DECIDE** d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architectes HEMMERLE-BERGMANN pour un montant de 83 300,00 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire cette dépense au Budget primitif 2017,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

N° 7932 - BUDGET COMMUNE : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3.

Le Premier Adjoint chargé des finances présente les tableaux des décisions budgétaires modificatives nécessaires pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2016 Commune comme suit :

Comptes	Prévu B.P. 2016	D.B.M. n° 3	Nouveau solde du compte
Dépenses d'investissement : - C/ 2031 – Chapitre 020 : Frais d'études	4 000,00 €	+ 15 000,00 €	19 000,00 €
Dépenses d'Investissement : - C/ 2112 – Chapitre 21 : Terrains de voirie.	106 000,00 €	- 15 000,00 €	91 000,00 €
	110 000,00 €	0 €	110 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette décision budgétaire modificative n° 3/2016 du budget Commune telle que présentée.

N° 7933 - PATRIMOINE BATI : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS.

Vu la délibération n° 7508 du 26 juillet 2012, régissant les modalités de participation de la Commune d'OTTROTT à la valorisation du patrimoine ancien et/ou à la réhabilitation du parc privé dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) Renov'Habitat 67, faisant suite à la signature de la convention de partenariat signée en date du 28 Août 2012, et compte tenu des derniers tarifs en cours fixés par DCM n°7816 du 17 Décembre 2015.

Le Maire cède la parole à son Adjoint, Serge HOFFBECK, qui présente le dossier de demande de subvention pour l'entretien du bâtiment sis 5 rue du Général de Gaulle à OTTROT :

- **M. Alain KRAUSS :**

- ✗ Ravèlement de façades et mise en peinture du bâtiment, pour un montant de 918,00 € (résultant du mode de calcul et des tarifs 2016 DCM n° 7816 du 17 Décembre 2015).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder la subvention communale pour ravèlement de façades et mise en peinture du bâtiment d'un montant de :
⇒ **918,00 €** à M. Alain KRAUSS,
- **CONSTATE** que cette participation communale ne génère pas de participation de la part du Conseil Départemental du Bas-Rhin étant donné que l'intéressé n'a pas présenté son dossier auprès du PIG Renov' Habitat 67.

Cette participation communale de **918,00 €** sera décomptée de la somme inscrite à cet effet au Budget Primitif 2016 sous article 6574.

N° 7934 - PATRIMOINE BATI : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS.

Vu la délibération n° 7508 du 26 juillet 2012, régissant les modalités de participation de la Commune d'OTTROT à la valorisation du patrimoine ancien et/ou à la réhabilitation du parc privé dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) Renov'Habitat 67, faisant suite à la signature de la convention de partenariat signée en date du 28 Août 2012, et compte tenu des derniers tarifs en cours fixés par DCM n°7816 du 17 Décembre 2015.

Le Maire cède la parole à son Adjoint, Serge HOFFBECK, qui présente le dossier de demande de subvention pour l'entretien du bâtiment sis 1 rue des Châteaux à OTTROT :

- **M. et Mme Bernard SCHMITT :**

- ✗ Ravèlement de façades et mise en peinture du bâtiment, pour un montant de 926,10 € (résultant du mode de calcul et des tarifs 2016 DCM n° 7816 du 17 Décembre 2015).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder la subvention communale pour ravèlement de façades et mise en peinture du bâtiment d'un montant de :
⇒ **926,10 €** à M. et Mme Bernard SCHMITT,
- **CONSTATE** que cette participation communale ne génère pas de participation de la part du Conseil Départemental du Bas-Rhin étant donné que les intéressés n'ont pas présenté leur dossier auprès du PIG Renov' Habitat 67.

Cette participation communale de **926,10 €** sera décomptée de la somme inscrite à cet effet au Budget Primitif 2016 sous article 6574.

N° 7935 - ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2017.

Le Maire cède la parole à M. Francis VOEGEL, Adjoint, qui présente le programme des travaux d'exploitation de l'ONF concernant les coupes prévisionnelles 2017.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner les travaux d'exploitation et de prévision des coupes 2017 (sont concernés les parcelles 1r, 2a et 2r) ainsi que les travaux sylvicoles dans les parcelles (10 aj et 9 aj) et de protection contre le gibier dans les parcelles 4 et 5.

Après explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND NOTE** de l'état prévisionnel des coupes de bois à façonner et sur pied tel que proposé par l'O.N.F. pour 2017,
- **DECIDE d'ajourner** l'état prévisionnel des coupes 2017 ainsi que les travaux sylvicoles comme proposés par l'ONF,
- **DECIDE** de maintenir la parcelle 3, actuellement en étude de faisabilité, dans le programme de coupes 2017.

N° 7936 - BUDGET EAU : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES.

Le Premier Adjoint chargé des finances présente les décisions budgétaires modificatives nécessaires pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2016 Eau comme suit :

Budget Eau :

Comptes	Prévu B.P. 2016	D.B.M. n° 2	Nouveau solde du compte
Dépenses d'investissement : - C/ 203 - Chapitre 20 : Frais d'études, de recherches et de développement.	2 000,00 €	+ 5 000,00 €	7 000,00 €
Dépenses de fonctionnement : - C/ 2158 – Chapitre 21 : Autres.	25 000,00 €	- 5 000,00 €	20 000,00 €
	27 000,00 €	0 €	27 000,00 €

Budget Eau :

Comptes	Prévu B.P. 2016	D.B.M. n° 3	Nouveau solde du compte
Dépenses d'investissement : - C/ 4581001 - Chapitre 45 : Marché bons de commande.	1 000,00 €	+ 6 000,00 €	7 000,00 €
Dépenses de fonctionnement : - C/ 2315 – Chapitre 23 : Installation, matériel et outillages.	25 000,00 €	- 6 000,00 €	19 000,00 €
	26 000,00 €	0 €	26 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** ces décisions budgétaires modificatives n° 2 et 3/2016 du budget Eau telle que présentées.

N° 7937 - BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE.

Le Premier Adjoint chargé des finances présente la décision budgétaire modificative nécessaire pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2016 Assainissement comme suit :

Budget Assainissement :

Comptes	Prévu B.P. 2016	D.B.M. n° 1	Nouveau solde du compte
Dépenses d'investissement : - C/ 4581001 - Chapitre 45 : Marché bons de commande.	1 750,00 €	+ 6 000,00 €	7 750,00 €
Dépenses de fonctionnement : - C/ 2315 – Chapitre 23 : Installation, matériel et outillages.	50 000,00 €	- 6 000,00 €	44 000,00 €
	51 750,00 €	0 €	51 750,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** cette décision budgétaire modificative n°1/2016 du budget Assainissement telle que présentée.

N° 7938 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE SEEBACH DANS LA CADRE DU JUMELAGE 2015 DES DEUX COMMUNES.

M. le Maire rappelle aux conseillers présents que dans le cadre du jumelage 2015 des communes d'OTTROTT et de SEEBACH, il avait été décidé de co-financer un spectacle de marionnettes pour les enfants des écoles des deux communes en guise de cadeau. Le spectacle a eu lieu le lundi 13.06.2016 à la salle des fêtes d'OTTROTT.

Ce spectacle intitulé « Ein Schaf fürs Leben », d'un montant de 500,00 € est co-financé par les deux communes. Une subvention de 250,00 € doit donc être versée à la commune de SEEBACH qui s'est chargée de régler cette facture.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le principe de verser une subvention à la commune de SEEBACH pour le co-financement du spectacle cité,
- **ATTRIBUE** une subvention de 250,00 €,
- **INFORME** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016, article 6574.

N° 7939 - DIVERS – INFORMATIONS.

a. Rue de la Source.

M. Francis VOEGEL, Adjoint, rend compte de l'avancée du chantier de la rue de la Source. La pose d'enrobés se fera dans les jours à venir.

b. Réunion de présentation du projet de la Borsig.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'une réunion est organisée vendredi 9 décembre en mairie avec la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM pour présenter le projet de voie verte de ROSHEIM à SAINT-NABOR.

Les travaux de défrichage de la voie ferrée commenceront la semaine prochaine.

c. Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

L'Office de Tourisme Intercommunal démarrera au 01.01.2017. L'office de tourisme de ROSHEIM absorbera l'Office de tourisme d'OTTROTT et le groupement touristique du Mont Ste-Odile. L'ensemble deviendra l'OTI.

d. Nouveau Vice-président du tourisme à la CCPR.

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été élu Vice-président de la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM en charge du tourisme à partir du 01.01.2017.

e. Fête de Noel des personnes âgées.

M. le Maire et Francis FEGER, Adjoint, remercient les conseillers présents à la fête de Noel des personnes âgées du dimanche 4 décembre. Les colis arriveront la semaine prochaine pour une distribution aux personnes non présentes au repas.

f. Remerciements pour la commission journal communal.

Mme Martine KRAUSS, Adjointe, remercie les membres de la commission journal communal pour leur dévouement dans la rédaction des journaux tout au long de l'année ainsi que les élus ayant pris du temps pour écrire des articles.

g. Don de l'Office de Tourisme à la Commune d'OTTROTT.

M. Philippe POULAIN, Président de l'Office de Tourisme d'OTTROTT s'adresse au conseil municipal pour leur faire part que l'Office de Tourisme d'OTTROTT fait un don de 3 000 € à la Commune qui sera utilisé dans le cadre de l'embellissement du village.

La séance prend fin à 21h00.

*Procès-verbal des délibérations certifié
exécutoire*

- Transmis à la Sous-préfecture le 09.12.2016

- Publié ou notifié le 09.12.2016

Document certifié conforme

OTTROTT, le 09.12.2016

Le Maire,